



1 place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél : 03.89.25.00.13  
Courriel : mairie@dannemarie.fr

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE DU MAIRE n° 119/2024 Autorisant l'ouverture des commerces les dimanches de l'Avent

**Le maire de la commune de DANNEMARIE,**

**VU** le Code local des professions, et notamment son article 105 B 2 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 Juin 1928 modifié règlementant le repos dominical dans le commerce et notamment les articles 4 et 5 ;

**VU** le Code du Travail et notamment les articles L 3134-1 et suivants ;

**VU** la demande présentée par madame la présidente du groupement des commerçants et artisans de Dannemarie ;

#### ARRETE

**Article 1er** : A l'occasion des préparations des fêtes de fin d'année et de l'organisation du marché de Noël de Dannemarie, les commerçants et artisans de la commune sont autorisés à ouvrir leur commerce dans la limite de 10h00 d'ouverture et à employer du personnel, ne devant pas excéder 9h00 de temps de travail :

**Les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2024 de 9h00 à 19h00 ;**

**Article 2** : Les magasins de vente au détail alimentaire sont en outre autorisés à employer du personnel 1 heure 30 avant l'ouverture au public, en vue de l'achalandage des rayons de produits frais et denrées périssables.

**Article 3** : Les employeurs sont tenus de respecter scrupuleusement la réglementation relative au travail des employés à cette occasion, en application de l'article L.3134-4 (4<sup>ème</sup> alinéa) du Code du travail.

**Article 4** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies, conformément à la législation.

**Article 5** : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet d'Altkirch
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- M. le Commandant du centre de Secours des sapeurs-pompiers de Dannemarie
- La mairie de Dannemarie
- La police municipale
- La brigade verte
- Madame la présidente du groupement des commerçants et artisans de Dannemarie.

Fait à Dannemarie, le 29 octobre 2024

Le maire



Alexandre BERBETT